la pression de la tombe

la pression de la tombe
C'est un obstacle tellement difficile qu'il est insupportable pour l'homme même de l'imaginer.

En effet l'Imam Ali (as) dit: «ô serviteurs d'Allah L'après-mort c'est la tombe. Elle est plus dure que la mort pour celui qui n'a pas obtenu le pardon. Méfiez-vous donc de son étroitesse, son exiguïté, son obscurité et sa désolation. La tombe s'écrie chaque jour: «Je suis la maison du dépaysement, je suis la maison de la désolation, je suis la maison des vers»

La tombe peut être aussi bien un des jardins du Paradis qu'une des fosses de l'Enfer (...) La vie des bêtes sauvages dont Allah a prévenu Ses ennemis consiste en 99 serpents qu'Il lâche sur le mécréant dans sa tombe: ils mordent sa chair, brisent ses os et continuent à le visiter jusqu'au Jour de la Résurrection. Si l'un de ces serpents soufflait sur la terre, celle-ci deviendrait stérile ô serviteurs d'Allah Vos âmes si fragiles et vos corps si délicats et si chétifs, qu'il leur suffit d'un rien pour les détruire, sont trop faibles pour supporter de telles épreuves».(Bihâr al-Anwâr, 6/ 218)

Lorsque l'Imam al-Sâdiq (as) se levait vers la fin de la nuit, il disait à haute voix de sorte que toute sa famille l'entendait:

«ô mon Dieu Elargis l'étroitesse de ma tombe et accorde-moi le bien d'avant la mort et le bien d'après la mort».(Uçûl al-Kâfî, 4/ 327, hadith 13)

De même l'Imam al-Sâdiq (as) avait l'habitude de réciter le du'â' suivant:
- Allâhumma bârik lî fî-l-mawti, Allâhumma a'innî 'alâ sakarât-il-mawti, Allâhumma a'innî 'alâ ghamm-il-qabri, Allâhumma a'innî 'alâ dhîq-il qabri, Allâhumma a'innî 'alâ dhulmat-ilqabri, Allâhumma a'innî 'alâ wah-chat-il-qabri

(ô mon Dieu Bénis-moi dans la mort ô mon Dieu aide-moi à supporter l'agonie de la mort ô mon Dieu aide-moi à endurer l'affliction de la tombe ô mon Dieu aide-moi à supporter l'étroitesse de la tombe ô mon Dieu aide-moi à supporter l'obscurité de la tombe ô mon Dieu aide-moi à supporter la désolation de la tombe)

Parmi les facteurs qui concourent à l'augmentation des supplices de la tombe, on souligne le fait de ne pas se soucier suffisamment de l'impureté de l'urine, la calomnie, la médisance et l'éloignement de l'homme de sa famille.(Bihâr al-Anwâr, 6/ 222)

D'autre part, le mauvais caractère de l'homme avec sa famille et le fait de lui parler avec rudesse commande la pression de la tombe.(Bihâr al-Anwâr, 6/ 217 et 220)

Selon un hadith rapporté de l'Imam al-Sâdiq (as): «Personne parmi les croyants n'échappera à la pression de la tombe»(Bihâr al-Anwâr, 6/ 221, hadith 9) et «la pression de la tombe est une expiation d'un bienfait que le croyant aurait négligé».(Safînat al-Bihâr de Cheikh Abbâs al-Qummî, 2/ 74.)

Toujours selon l'Imam al-Sâdiq (p): «Tout croyant qui omet de satisfaire le besoin de son frère croyant tout en le pouvant, Allah lui envoie dans sa tombe un serpent énorme qui mordra ses doigts incessamment».(40)

Les facteurs qui sauvent les morts de la pression de la tombe:
De nombreux facteurs contribuent à soustraire un mort à la pression de la tombe.

Nous nous bornons à en citer quelques-uns des plus importants:

1- L'Imam Ali (p): «Quiconque lit la sourate Al-Nisâ' (chapt. 4) chaque vendredi se mettra à l'abri de la pression de la tombe».(Safînat al-Bihâr, 2/ 397)

2- Selon un récit saint: «Quiconque lit assidûment la sourate Al-Zukhruf (chapt. 43), Allah le préservera des insectes de la terre, des animaux sauvages et de la pression de la tombe».(Safînat al-Bihâr, 2/ 397)

3- Selon un récit: «Quiconque récite la sourate Al-Qalam (chapt. 68) dans une prière obligatoire ou recommandée, Allah le soustraira à la pression de la tombe».(Safînat al-Bihâr, 2/ 397)

4- L'Imam al-Sâdiq (p): «Quiconque meurt entre jeudi midi et vendredi midi, Allah le préservera de la pression de la tombe».(Bihâr al-Anwâr, 6/ 221 et 243)

5- L'Imam al-Redhâ (p) dit: «Je vous recommande vivement la Prière de l'après-minuit (çalât -ul-layl), car il n'y a pas un serviteur qui se lève vers la fin de la nuit et accomplit les 8 rak'ah de çalât-ul-layl, les 2 rak'ah de çalât al-chaf' et une rak'ah de çalât al-watr pendant le qunût de laquelle il récite 70 Astagh-fir-ullâh sans qu'Allah ne le préserve des supplices de la tombe et de l'Enfer, et sans qu'Il ne prolonge sa vie et élargisse ses moyens de subsistance».(Safînat al-Bihâr, 2/ 397)

6- Le Prophète (P) dit: «Quiconque récite la sourate Al-Takathur lorsqu'il s'apprête à dormir, Allah le préservera des supplices de la tombe».(Mustadrak al-Wasâ'il, 1/ 340, Bâb 11)

7- La lecture de l'invocation suivante, 10 fois chaque jour:

- A'dadtu li-kulli hawlin lâ ilâha illâllâh-u (Je me prépare à prononcer la formule, «Il n'y a de Dieu qu'Allah», chaque fois que je rencontre une terreur)

- wa li-kulli hammin wa ghammin: mâchâ'-Allâh-u (et «Allah fait ce qu'Il veut», chaque fois que j'ai un souci ou une angoisse)

- wa il-kulli ni'matin: al-hamdu il-llâh-i (et «Louanges à Allah», chaque fois que j'obtiens une bénédiction

- wa il-kulli rakhâ'in: ach-chukru il-llâh-i (et «Merci à Allah», chaque fois aisance)

- wa li-kulli u'jûbatin subhân-Allâh-i (et «Gloire à Allah», chaque fois que je vois une merveille)

- wa li-kulli thanbin astagh-fir-ullâh-a (et «Je demande pardon à Allah», chaque fois que je commets un péché)

- wa il-kulli ma'çiyatin: innâ lillâhi wa innâ ilayhi râji'ûn-a (et «Nous appartenons à Allah et nous retournerons vers Lui», chaque fois que je désobéis à Allah

- wa il-kulli dhîqin: hasbiya-llâh-u (et «Allah me suffit», devant chaque difficulté)

- wa li-kulli qadhâ'in wa qadarin: tawakkaltu 'alâllah-i (et «Je place ma confiance en Allah»,

chaque fois que je me trouve devant un Décret et une Décision divine)

- wa li-kulli 'aduwwin: i'taçamtu billâhi (et «Je me protège auprès d'Allah», chaque fois que je rencontre un ennemi)

- wa li-kulli tâ'atin wa ma'çiyatin: lâ hawla wa lâ quwwata illâ billâh-il-'aliyy-il-'adhîm-i (et «Il n'y a de force ni de pouvoir qui n'émanent d'Allah, le Très-Haut, le Très-Grand», devant chaque acte d'obéissance et de désobéissance).(Safînat al-Bihâr, 2/ 397, voir le mot qabr (tombe))

8- L'enterrement dans la ville sainte de Najaf(Safînat al-Bihâr, 2/397, voir le mot «Najaf») en Irak, car l'une des propriétés de la terre de cette ville est justement la conjuration des supplices de la tombe, l'interrogatoire de Munkar et Nakîr.

9- Le dépôt avec le corps du défunt de deux bâtons frais, car selon le Hadith, ceci éloigne les supplices de la tombe tant que les deux bâtons conservent leur fraîcheur.(Bihâr al-Anwâr, 6/ 21) Toujours selon le Hadith, le Prophète (swas) passa un jour près du tombeau d'un mort qui subissait des tortures. Il demanda qu'on lui apportât un bâton frais qu'il découpa en deux. Il en déposa une moitié du côté de la tête du mort, et l'autre moitié du côté des pieds. On dit également qu'il est recommandé d'arroser la surface de la tombe, car les supplices sont supprimés tant que la terre reste humide.(Bihâr al-Anwâr, 82/ 23, tome 10)

10- L'accomplissement de deux rak'ah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate Al-Hamd, 1 fois et la sourate Al-Ikhlâç 3 fois met le croyant à l'abri des épreuves de la tombe et des supplices du Jour de la Résurrection.

11- Accomplir la veille du premier vendredi (jeudi soir) du mois de Rajab, entre la Prière du maghrib et du 'ichâ' 20 rak'ah de prière, comportant chacune la lecture des sourates Al-Hamd et Al-Ikhlâç, commande la conjuration des supplices de la tombe.(Iqbâl al-A'mâl, p. 629)

12- Le jeûne de 4 jours au mois de Rajab, ainsi que 12 jours du mois de Cha'bân.

13- La lecture de la sourate Al-Mulk (chapt. 67) sur la tête du mort. Selon Ibn Abbas, un homme installa un jour sa tente sur l'emplacement d'une tombe sans le savoir. Et alors qu'il récitait par hasard la sourate Al-Mulk, il entendit un cri strident disant «c'est une sourate

salvatrice».(Mustadrak al-Wasâ'il, 301, Bâb 32, hadith 1) Aussi informa-t-il le Prophète (swas) de ce qu'il avait entendu. Le Prophète (swas) lui dit: «Certes, oui, c'est une sourate qui sauve (le mort) des supplices de la tombe».

14- On rapporte que le Prophète (P) dit: «Quiconque dit 3 fois l'invocation suivante lors de l'enterrement d'un mort Allâhumma innî as'aluka bi-Haqqi Muhammadin wa âle Muhammadin an-lâ tu'ath-thiba hathâ-l-mayyit (ô mon Dieu je te demande par Muhammad et les membres de la Famille de Muhammad de ne pas torturer ce mort), Allah supprime au dit mort les supplices jusqu'au Jour où l'on soufflera dans la Trompe».(Safînat al-Bihâr, 2/ 396, voir, le mot Qabr.)

15- Al-Tûcî rapporte le hadith suivant du Prophète (P): «Quiconque accomplit toutes les veilles du vendredi (jeudis soir) 2 rak'ah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate Al-Hamd (1fois) et la sourate Al-Zalzalah (chapt.99) 15 fois, Allah lui accordera une assurance contre les supplices de la tombe et les terreurs du Jour de la Résurrection».

16- L'accomplissement, la nuit du 14 au 15 Rajab, de 30 rak'ah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate Al-Hamd, suivie de 10 fois la sourate Al-Ikhlâç, met à l'abri des supplices de la tombe.(Iqbâl al-A'mâl, p. 656) Il en va de même si on accomplit cette prière la nuit du 15 au 16 Rajab ou la nuit du 17 au 18 Rajab.

De même, on sera préservé des supplices de la tombe si on:

-accomplit la veille (la nuit) du 1e Cha'bân, 100 raka'ah de prière comportant chacune la lecture de la sourate Al-Hamd et de la sourate Al-Ikhlâç, et la récitation de la sourate Al-Ikhlâç 50 fois après la fin de la prière

-accomplit la nuit du 23 au 24 Cha'bân deux rak'ah de prière comportant chacune la lecture de la sourate Al-Hamd, une fois et la sourate al-Naçr (chapt 110) 10 fois.

-accomplit la journée du 15 Rajab 50 rak'ah comportant chacune la lecture des sourates Al-Hamd, Al-Ikhlâç, Al-Falaq (chapt. 113) et Al-Nâs (chapt. 114).(Iqbâl al-A'mâl, p. 656, 664, (665, 683, 658